

Exemples de motifs non-médicaux pour la prescription d'actes de la nomenclature des laboratoires

Version 01/06/2021

Remarques préliminaires :

Cette liste est un support pour aider à identifier les ordonnances établies pour les prestations des laboratoires qui ne donnent pas droit à une prise en charge par l'Assurance maladie-maternité. Ces ordonnances sont identifiées par une mention ajoutée par le médecin prescripteur qui permet de conclure à la non-existence d'un motif médical.

La liste reprend les cas connus au moment de son élaboration, respectivement à sa dernière mise jour. Elle ne prétend pas être exhaustive et ne libère pas les laboratoires de leur responsabilité de ne facturer à la CNS que les prestations qui tombent dans le périmètre de l'Assurance maladie-maternité comme il est défini par le Code de la sécurité sociale.

Cas de figure	Exemples de mentions sur l'ordonnance
Ordonnance avec une indication faisant référence à un contexte en dehors du périmètre de la CNS (y compris ordonnances étrangères précisant qu'une prise en charge de la caisse nationale du pays en question est exclue)	« à charge du patient », « convenance personnelle » « pas à charge de la CNS » « préventif »
Ordonnance pour une analyse à réaliser dans le cadre d'une conclusion d'assurance	« Assurance » « pour contrat d'assurance » « sur demande de l'assureur »
Ordonnance précisant que l'analyse est à réaliser sur demande de l'employeur du patient ou d'un club sportif	« demandé par l'employeur » « pour société XY » « Joueur club sportif XY » « Fédération de sport XY » « Facture à adresser à la société XY »
Ordonnance portant une mention indiquant qu'il s'agit d'un test ou d'une analyse avant un voyage ou séjour touristique à l'étranger ou après le retour d'un voyage ou séjour touristique à l'étranger, y compris voyage pour examen ou études universitaires (surtout mais pas exclusivement dans le cadre du dépistage d'un virus dans le cas d'une épidémie). Exception : En cas d'accompagnement d'une personne traitée dans un établissement hospitalier à l'étranger qui exige un test dans un contexte d'épidémie, avec motivation médicale à indiquer	« Vacances » « pour voyage à l'étranger » « déplacement au pays XY » « Retour de vacances »
Ordonnance pour un test ou une analyse nécessaire pour avoir le droit d'accéder à certains locaux ou établissements (surtout mais pas exclusivement dans le cas d'une épidémie), y compris les analyses est tests pour personnes : - souhaitant visiter ou accompagner un patient dans un établissement hospitalier, une maternité, un CIPA, une maison de soins... - souhaitant visiter un local d'hébergement ou gastronomique	« Visite hôpital » « Accompagnement d'un proche pour traitement hospitalier » « Test exigé pour accès à XY »
Ordonnance pour un test ou une analyse motivée par la volonté du patient de connaître certaines valeurs ou résultats, sans symptômes de maladie et sans utilité dans un contexte diagnostique	« Test pour virus avant de visiter un proche/une personne vulnérable » « Patient souhaite connaître le taux de XY » « Evaluation de capacité sportive »
Test réalisé dans le contexte d'une stratégie nationale de dépistage d'un virus, notamment dans le cas d'épidémie	« Large scale testing » « Test à l'arrivée à l'aéroport » « Screening » dans un contexte d'épidémie : « Dépistage », Contrôle »